

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**Département  
de la Haute-SavoieArrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION****N° 2024 – 060****Objet : Tarifs des services périscolaires et extrascolaires 2024/2025**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Vu l'article R.531-52 du Code de l'Éducation précisant que les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge,

Vu l'article R.531-53 du Code de l'Éducation précisant que les tarifs de la restauration scolaire ne peuvent, y compris lorsqu'une modulation est appliquée, être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déductions des subventions de toute nature bénéficiant à ce service,

Considérant la hausse de 6,80% des charges des services périscolaires et extrascolaires entre 2022 et 2023,

Considérant la hausse annuelle de 3,24% de l'indice de référence du marché portant sur la livraison de repas dans les restaurants scolaires liant la commune de Vétraz-Monthoux à la société 1001 Repas,

Considérant la nécessité de solliciter la participation des utilisateurs au financement des services périscolaires et extrascolaires,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** Les tarifs des services périscolaires et extrascolaires, annexés à la présente décision, sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**ARTICLE 2 :** A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, il est soustrait aux tarifs des services périscolaires et extrascolaires, pour les enfants titulaires d'un PAI et dont les repas et goûters sont fournis par les représentants légaux :

- 3.94 € par jour ou demi-journée de présence au centre de loisirs,
- 8.62 € par jour de présence en camp ou séjour.



**ANNEXE A LA DECISION N° 2024-060**  
**TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES 2024/2025**

Vétrasz Monthoux	TRANCHES QF	A	B	C	D	E	F	G	H	I	Non connu	Domicilié hors commune de Vétrasz-Monthoux
		Inf/egal à 400	401 à 750	751 à 1150	1151 à 1650	1651 à 2150	2151 à 2650	2651 à 3150	3151 à 4000	Sup à 4000		
	MONTANT QF											

**RESTAURATION SCOLAIRE (Prix du repas et de l'encadrement durant la pause méridienne 2h)**

	3,94 €	4,33 €	4,77 €	5,24 €	5,77 €	6,35 €	6,98 €	7,68 €	8,45 €	9,29 €	11,32 €
Enfant PAI	2,05 €										
Adulte	4,44 €										

**ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE (Prix de la 1/2 heure par enfant)**

	1,36 €	1,50 €	1,64 €	1,82 €	2,07 €	2,29 €	2,51 €	2,77 €	3,04 €	3,55 €	3,90 €
<b>ETUDE SURVEILLEE (la séance)</b>	2,72 €	2,99 €	3,30 €	3,62 €	3,99 €	4,38 €	4,82 €	5,31 €	5,85 €	6,80 €	7,52 €

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 3-11 ANS (Tarifs par enfant)**

<b>Domiciliés à Vétrasz-Monthoux</b>											
1/2 journée (Mercredis scolaires)	14,63 €	16,07 €	17,66 €	19,42 €	22,05 €	24,25 €	26,68 €	29,35 €	32,29 €	34,07 €	
Journée (centre)	18,40 €	20,23 €	22,24 €	24,44 €	27,81 €	30,59 €	33,64 €	37,01 €	40,70 €	42,97 €	
Journée (camps)	22,03 €	24,20 €	26,58 €	29,21 €	33,35 €	36,65 €	40,30 €	44,29 €	48,69 €	49,57 €	
<b>Domiciliés hors commune de Vétrasz-Monthoux</b>											
1/2 journée (Mercredis scolaires)	21,86 €	24,03 €	26,41 €	29,04 €	33,08 €	36,38 €	40,02 €	44,01 €	48,41 €	51,10 €	
Journée (centre)	27,51 €	30,25 €	33,26 €	36,57 €	41,71 €	45,87 €	50,46 €	55,50 €	61,05 €	64,44 €	
Journée (camps)	32,87 €	36,12 €	39,70 €	43,63 €	49,88 €	54,84 €	60,29 €	66,29 €	72,89 €	74,19 €	

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT SECTEUR JEUNE (Tarifs PAR JEUNE - Vacances d'été et d'automne)**

<b>Domiciliés à Vétrasz-Monthoux</b>											
Journée (centre)	21,07 €	23,15 €	25,46 €	27,99 €	31,88 €	35,06 €	38,57 €	42,00 €	45,77 €	48,03 €	
Journée (camps)	24,18 €	26,55 €	29,18 €	32,05 €	36,62 €	40,25 €	44,26 €	47,76 €	51,64 €	55,51 €	
<b>Domiciliés hors commune de Vétrasz-Monthoux</b>											
Journée (centre)	31,52 €	34,66 €	38,11 €	41,89 €	47,80 €	52,58 €	57,84 €	63,00 €	68,66 €	72,03 €	
Journée (camps)	36,09 €	39,65 €	43,59 €	47,91 €	54,79 €	60,22 €	66,23 €	71,50 €	77,31 €	83,13 €	

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT SECTEUR JEUNE (Mercredis scolaires)**

Cotisation annuelle (par jeune) : 35 €

Vétraz-Monthoux, le 20 août 2024

Le Maire,  
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de  
Saint-Julien-en-Genevois, le 23.08.2024  
publié ou notifié le 23.08.2024



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.